

D.JOHNSTONE, CONSULTANT

SERVICES-CONSEILS EN GESTION MUNICIPALE ET RECRUTEMENT

1610, rue Notre-Dame, Suite 215, Montréal (Québec) H3J 1M1

(514) 951-2164 / fax : (514) 935-5461

David.C.Johnstone@sympatico.ca

RAPPORT AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

12 mai 2010

David Johnstone

Georges Bossé

Contexte de notre mandat

La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham connaît une problématique récurrente d'approvisionnement en eau potable depuis un certain temps déjà. Des ingénieurs-conseils et des hydrogéologues ont étudié la qualité et la quantité d'eau potable disponible depuis plusieurs années. La Ville de Drummondville serait en mesure de fournir à la municipalité un débit suffisant, moyennant la construction d'un aqueduc, mais elle ne serait disposée à en discuter que dans le cadre d'un regroupement municipal. Devant cette exigence, la municipalité se sent prise en otage et les résidants questionnent les avantages d'un tel regroupement. Par ailleurs, il y a lieu de croire que la municipalité sera dans l'impossibilité de maintenir un taux de croissance convenable dans ses nouveaux secteurs industriels et résidentiels sans de nouvelles sources d'eau potable. Déjà cette situation perturbe la qualité de vie des citoyens et pourrait projeter une image négative pouvant nuire à la réputation de la municipalité.

Lors de la dernière campagne électorale le maire et les conseillers se sont courageusement engagés à régler ce problème qui mine la qualité de vie de ses citoyens. La municipalité est à l'heure des décisions, et les membres du conseil ont clairement exprimé leur volonté de consulter la population en 2010 après avoir étudié toutes les possibilités pouvant mener à régler ce problème.

En 2007, la possibilité d'un regroupement a été étudiée par le MAMROT et par les fonctionnaires de la municipalité et de la ville de Drummondville. Il est primordial que la population soit bien informée de tous les avantages et inconvénients à court et à long terme de cette option. Une mise à jour de ce dossier reste à faire et la population doit aussi avoir l'occasion d'être consultée, elle doit être tenue au courant et avoir la possibilité de faire connaître son point de vue également sur les autres options s'offrant à elle.

Le maire et le conseil ont mandaté David Johnstone et Georges Bosse pour faire cheminer ce dossier d'envergure. Notre mandat est d'accompagner monsieur le Maire, les membres du conseil et l'administration de Saint-Germain-de-Grantham dans l'étude de différentes options possibles afin de régler la problématique de la fourniture d'eau potable à ses citoyens, le tout dans le meilleur intérêt de ces derniers et de la municipalité. Le mandat que nous avons reçu n'est pas d'examiner si la municipalité doit ou ne doit pas procéder à une fusion municipale mais bien d'inventorier toutes les options permettant de régler le problème de l'alimentation en eau potable de Saint-Germain-de-Grantham.

Bilan des options possibles pour l'approvisionnement en eau potable

Nous nous sommes engagés à identifier toutes les options qui s'offrent afin de garantir un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante qui permettrait à Saint-Germain-de-Grantham et à sa population de se développer autant dans le court et le long terme. Nous avons regroupé les options en quatre(4) catégories :

1. Approvisionnement autonome

Actuellement la municipalité s'alimente en eau potable par une série de puits situés particulièrement à proximité de la limite de Wickham et qui ne répondent plus, autant en quantité qu'en qualité, au besoin de sa population actuelle et au développement autant résidentiel que non résidentiel de la municipalité.

Plusieurs études et sondages ont été menés dans le passé et se sont avérés non concluants, mais nous notons que le territoire de recherche a toujours été situé du côté sud de l'autoroute 20 et sur une étendue plutôt restreinte. La plus récente de ses études remonte à 2001 par la firme de Consultants H.G.E. Inc. Nous ne reproduirons pas ses rapports puisqu'ils sont disponibles dans les archives de la municipalité, toutefois nous notons que depuis aucun conseil municipal n'a été suffisamment impressionné afin de poursuivre cette option.

Une récente correspondance entre la firme Laforest Nova Aqua et M. Pierre Bellavance de la firme Pluritec-Roche indique que la recherche en eau souterraine aurait avantage à être poursuivie par des spécialistes en hydrogéologie avec une possibilité de succès non négligeable. Nous notons d'ailleurs que pour l'alimentation en eau souterraine, nous n'avons pu trouver, et il est fort probable qu'il n'existe pas, de données compilées et synthétisées nous permettant d'obtenir des renseignements valables.

L'étape à réaliser consisterait donc à faire exécuter une recherche en eau souterraine par un professionnel en hydrogéologie pour disposer d'un avis plus complet plutôt que simplement des expériences recueillies à droite et à gauche. Il est donc difficile de prétendre que c'est une option garantissant les résultats escomptés mais nous nous devons de la présenter car si elle s'avérait être un succès, ce serait et de très loin la plus économique et elle maintient l'autonomie de la municipalité. Dans le cas contraire les coûts pourraient être capitalisés à l'intérieur des coûts de l'option finale choisie.

2. Option régionale dans la MRC Drummond

Une autre option mise de l'avant est de connaître l'intérêt d'autres municipalités dans la MRC de Drummond permettant de créer une régie ou de s'alimenter partant d'une nouvelle usine prenant sa source à la rivière Saint-François.

Nous avons donc contacté l'ensemble des municipalités de la MRC de Drummond soit par lettre, échanges téléphoniques ou entrevues. Toutes les municipalités à l'exception de Sainte-Majorique nous ont affirmé n'avoir aucun problème d'eau nécessitant un investissement pour apporter des changements à leur situation actuelle. Pour les municipalités qui étaient à la recherche d'eau potable il y a quelques années, elles ont réglé le problème par la découverte de nouvelles sources locales.

Les municipalités contactées sont entre autres :

Durham-Sud	L'Avenir	Lefebvre
Sainte-Brigitte-des-Saults	Saint-Félix-de-Kingsey	Saint-Cyrille-de-Wendover
Saint-Guillaume	Saint-Lucien	Saint-Pie-de-Guire
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village et Paroisse)		Saint-Edmond
Sainte-Majorique	Wickham	Saint-Bonaventure
Saint-Eugène	Sainte-Hélène-de-Bagot	Saint-Guillaume

Pour Sainte-Majorique, elle s'alimente actuellement auprès de la Ville de Drummondville et se dit insatisfaite particulièrement de la quantité limitée d'eau qui lui est fourni. Ce qui nous donne un seul partenaire prêt à considérer un investissement afin d'accompagner St-Germain-de-Grantham. La firme Pluritec a d'ailleurs déposée un rapport en février 2010 estimant les coûts de construction d'une nouvelle usine de filtration prenant sa source à la rivière St-François. Il appartiendra au conseil de la municipalité de décider si l'étude de cette option est encore valable.

3. Option régionale hors de la MRC de Drummond.

Nous avons poursuivi nos recherches hors de la MRC de Drummond afin d'explorer auprès de municipalités qui achètent de l'eau d'une autre régie ou d'une autre ville. Nous nous sommes questionnés sur les coûts du transport de l'eau provenant de sources plus éloignées, comme la rivière Yamaska ou la rivière Richelieu.

Nous avons rencontré les dirigeants de la Régie intermunicipale des eaux de la Vallée du Richelieu située à Otterburn Park. Cette Régie est composée des huit villes-membres suivantes : McMasterville; Otterburn Park; St. Jean Baptiste; Mont-Saint-Hilaire; Beloeil; St-Basile-le-Grand; Sainte-Madeleine; Saint-Matthias-sur-Richelieu. En plus, Sainte- -Madeleine est une ville-cliente qui achète l'eau sans être membre de la Régie. L'eau est transportée sur une distance relativement importante jusqu'à la municipalité de Sainte-Madeleine. Il est économiquement impensable que St-Germain-de-Grantham devienne membre de cette régie toutefois il est très intéressant de comprendre l'évolution de la régie qui tantôt par décrets tantôt par ententes avec ses partenaires dessert aujourd'hui une population de l'ordre de 80 000 personnes.

La municipalité de Saint- Denis-sur-Richelieu fait partie d'une autre Régie (R.A.I.B.R.) qui fournit de l'eau potable à leurs membres. Cette Régie vend à une autre Régie formée uniquement pour la distribution de l'eau achetée de la Régie de Saint-Denis-sur-Richelieu. Les membres de cette Régie de distribution sont Saint-Louis, Saint-Bernard de Michaudville, Massueville, Saint-Jude, Saint-Barnabé-sud, Saint-Aimé, Saint-David et Saint-Marcel-de-Richelieu. Selon une des municipalités membres de la Régie de distribution, il n'y aurait pas de débit disponible pour de nouveaux clients. À la lumière de cette information et à cause de la distance jusqu'à Saint-Germain-de-Grantham, nous n'avons pas étudié davantage cette option.

La Ville d'Acton Vale

Nous avons également visité la Ville de Acton Vale, qui possède une prise d'eau sur la rivière Noire. La Ville est dotée d'une usine de filtration qui vient tout juste d'être modernisée. La capacité de production de cette usine est bien au-delà des besoins de la Ville d'Acton Vale et la qualité de l'eau potable est très bonne. Nous pouvons vous assurer que les autorités de la Ville d'Acton-Vale sont très disposées à explorer différentes options de partenariat avec Saint-Germain-de-Grantham.

Un examen préliminaire de l'état de l'usine, la qualité de l'eau ainsi que la capacité de production se trouve en annexe. Ce rapport préparé par la firme Pluritec en date du 13 avril 2010 vient confirmer toutes les informations que nous avons reçues de la part des autorités d'Acton Vale. La direction générale d'Acton Vale nous a assuré de sa volonté de recommander qu'une étude sérieuse soit ouverte avec Saint-Germain-de-Grantham sur les différentes options de partenariat, en régie aussi bien que comme client. Il est encore trop tôt pour mesurer laquelle des formules serait la meilleure pour St-Germain mais il est évident qu'il y a là une possibilité d'entente à long terme.

Si votre conseil municipal désire approfondir cette option, il sera nécessaire d'investiguer sur le tracé idéal prenant en considération qu'il pourrait y avoir des villes entre Acton Vale et St-Germain qui pourraient y voir une occasion et un intérêt de se joindre à l'étude.

En ligne droite on parle de 23 km entre le réservoir de St-Germain et Acton-Vale. Par les routes, on parle de 30 km par Wickham et 33 km par Upton.

L'option d'Acton Vale mérite d'être explorée plus à fond. Cette solution permet à St-Germain, malgré la distance, de potentiellement trouver des partenaires qui ont un réel intérêt à travailler ensemble et cette option maintient l'autonomie de la municipalité.

4. La Ville de Drummondville

Les autorités de Saint-Germain ont mandaté la firme Génivar afin d'évaluer le coût que représenterait la construction d'un réseau d'aqueduc se reliant au système de distribution de la Ville de Drummondville. Cette étude, datée de décembre 2007 et mise à jour en février 2010 par la firme Pluritec, démontrait que l'option Drummondville serait plus économique que l'option de l'alimentation à la rivière St-François.

Nous avons étudié les minutes des rencontres tenues en 2006-2007 par le « comité de négociation » composé des maires, des directeurs généraux et de quelques conseillers des deux villes concernées. Lors de la rencontre du 14 mars 2007, le MAMROT a présenté le contenu de leur « étude de l'évaluation des impacts financiers et fiscaux d'un regroupement ». Nous n'avons vu aucun document nous expliquant pourquoi le comité semble avoir mis fin à son travail, ni aucun document indiquant une conclusion quelconque de la part des deux municipalités même si d'autres rencontres ont eu lieu entre le MAMROT et certaines municipalités en 2008.

Le 27 janvier dernier nous avons rencontré M. Gaétan Désilets, directeur régional du MAMROT, M. Robert Sabourin auteur du rapport de 2007 du MAMROT ainsi que M. David Dussault. Nos échanges ont porté sur la position du MAMROT dans les dossiers semblables. M. Désilets nous a mentionné que la cédule de travail déposée était beaucoup trop serrée et irréaliste dû au travail requis. Il nous mentionne également que pour faire une mise à jour du dossier 2007 et d'accompagner les municipalités il faudrait d'abord des résolutions indiquant la volonté des municipalités de se fusionner. Également les études de 2007 portaient uniquement sur un estimé comptable et non sur une étude des besoins de la population à maintenir certains services ou sur le mode de

négociation à entreprendre. Il rappelle la position historique du ministère dans le financement d'infrastructure, soit celle de subventionner la proposition la moins dispendieuse particulièrement si la problématique est locale et non régionale.

M. Désilets a également mentionné qu'il n'avait aucun mandat en provenance du ministère afin de favoriser une fusion plus ou moins forcée.

Lors d'une rencontre avec les autorités de la Ville de Drummondville, nous avons introduit l'option de considérer Saint-Germain comme client et partenaire de développement. Cette option permettrait à St-Germain de continuer son développement ayant une garantie d'approvisionnement en eau potable suffisante et pourrait répondre aux préoccupations de Drummondville en lui apportant une certaine assurance que la fourniture de l'eau ne nuira pas aux projets de développement domiciliaires, commerciaux ou industriels de Drummondville.

Cette option aurait l'avantage de permettre à Saint-Germain-de-Grantham de maintenir son autonomie et créerait une nouvelle façon de faire dans le monde municipal. Toutefois, nous devons indiquer que pour l'instant les autorités de Drummondville favorisent d'abord et avant tout la fusion des deux municipalités. Elles ont la prétention que selon les informations qu'elles possèdent, la majorité des citoyens de St-Germain-de-Grantham favoriserait déjà le regroupement municipal.

Nous ne pouvons garantir que Drummondville accepterait de négocier sur la base d'un partenariat mais une chose est certaine si cette option pouvait fonctionner St-Germain serait un client car l'idée d'une régie Drummondville-St-Germain n'aurait aucun intérêt pour la Ville de Drummondville.

Conclusion

Notre mandat était d'identifier les différentes options permettant à St-Germain-de-Grantham de s'assurer d'une fourniture d'eau potable en quantité et en qualité pour de nombreuses années. Le bilan que nous vous déposons démontre qu'il y a trois (3) options qui pourraient répondre au besoin en alimentation d'eau de votre municipalité à coût moindre que le projet de la rivière St-François: Les deux (2) options (Acton Vale et Drummondville) vous assurent une alimentation en eau potable suffisante pour de très nombreuses années. La troisième option (recherche en eau souterraine) si elle s'avérait un succès nous apparaît devant être la plus économique. Le conseil municipal devra donc se pencher sérieusement dans l'analyse de ces options.

Des études devront être entreprises pour chacune de ces options dans la plus grande transparence avec la population de Saint-Germain-de-Grantham. Le vrai

travail commence afin de déterminer les vrais coûts engendrés par chacune des options ainsi que les effets sur l'avenir des citoyens et de la municipalité.

La transparence sur le processus est tout à l'honneur des membres du conseil de ville et nous vous recommandons de maintenir cette façon de dialoguer avec la population. Vous ne pouvez éviter le sujet de la problématique de l'eau, mais vous ne devez surtout pas lancer des chiffres et des prétentions qui ne sont pas validés. La population mérite de connaître tous les enjeux avant d'avoir à se prononcer sur l'option qui répondra le mieux à ses attentes.

Nous croyons également qu'il ne faudra pas négliger les rapports avec le ministère afin d'être accompagné tout au long du processus de ces études et de voir comment les représentants du MAMROT pourraient vous aider à bien positionner le dossier devant le ministre responsable.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Johnstone', with a long horizontal flourish extending to the right.

David Johnstone, Consultant

12 mai 2010